



Compte-rendu de la situation actuelle - 24607BE ALV Bericht Nachprüfung ASALfutur V03

La mise en service du type de prestation Indemnité en cas d'insolvabilité (ICI) s'est déroulée avec succès en juin 2024. La Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage (CS AC) a validé la nouvelle planification de projet et le budget additionnel le 21 août 2024. Le genre de prestation Indemnité de chômage (IC) sera mis en service au changement d'année 2025/2026, l'introduction du genre de prestation International (INTR) et de l'ERP est quant à elle prévue au passage de 2026 à 2027.

Des experts externes ont révisé la nouvelle planification de projet sur les plans temporel et financier, et ont confirmé sa faisabilité. Une réserve d'un montant de 18 millions de francs a été créée pour les risques élevés – également attestés – dans le but de pouvoir réagir rapidement au vu du calendrier très serré. Désormais, le budget validé se monte à 201 millions de francs au total.

De juin à août 2024, la directrice du SECO a assumé le rôle de mandante de projet, soutenue par une déléguée de la mandante de projet à temps plein. Le nouveau chef du centre de prestations TC au SECO a également repris au 1^{er} septembre la fonction de mandant du projet SIPACfutur ; la déléguée continue d'assumer sa fonction.

Au niveau de la direction du projet, un changement a également eu lieu au 1^{er} septembre: un nouveau chef de projet est accompagné de deux suppléants pour les domaines de la communication et de la gestion des changements, ainsi que pour les questions techniques. Le chef de projet quittera ses fonctions fin novembre 2024, les deux suppléants assureront la continuité du projet.

Avec ce changement, l'organisation du projet a aussi été adaptée, de même que la structure des réunions et l'intégration de la gestion de la qualité et des risques.

L'équipe de projet et l'organisation de base collaborent de manière plus intensive. Afin de pouvoir garantir la durabilité de l'exploitation de SIPAC 2.0, un projet sur le développement des ressources a été lancé. Il sera soumis à la CS AC en septembre/octobre pour approbation. Parallèlement, la collaboration entre l'informatique et les services spécialisés fait l'objet d'optimisations.

La gestion du portefeuille de projets a été adaptée aux besoins de SIPACfutur. À moyen terme, il est prévu de saisir non seulement le temps de travail pour les tâches relatives au projet, mais aussi le temps de travail au sein de l'organisation primaire, afin d'améliorer la planification de l'allocation des ressources.

Le projet digiFIT a été intégré le 1^{er} septembre au projet SIPACfutur comme projet partiel « Communication et gestion des changements »; il bénéficie de ressources supplémentaires. La collaboration avec l'équipe en charge du projet partiel « Formation » est étroite.

Dans le cadre de l'intégration des eServices au portail, le type de prestation IC a clairement la priorité. En raison des volumes, des extensions pour d'autres genres de prestation auront lieu après l'introduction du type de prestation IC. Les mandats pour la vérification de la sécurité informatique ont été octroyés et les travaux ont commencé. Le mandat de contrôle de l'architecture sera octroyé en octobre 2024.